**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2020**

*Présents* : Hakin L, Vincent JM, Rousch H, Douin Y, Maurage D, Croes D

*Excusés*: Junius C, Meyers L

1. **Internationaux de Liège** :

* Les internationaux de Liège auront lieu le 4 et 5 avril 2020 dans les installations du CFTT de Blegny.
* Il y a actuellement moins d’inscrits que les années précédentes. L’impact du coronavirus et de la délocalisation des deux dernières années sont probablement les causes de ce recul.
* La compétition aura lieu le samedi de 10 à 18.00 tandis que le dimanche, l’horaire est de de 9.00 à 16.00.

1. **Championnats de Belgique série A** :

* C’est la première fois qu’ils se disputent sur 16 tables car pratiquement, l’ensemble des joueurs qualifiés étaient présents. Ils se sont déroulés à la satisfaction générale.
* Ces championnats étaient aussi une répétition générale pour les championnats d’Europe -21ans qui seront organisés l’an prochain à Spa.
* On a pu aussi, pour la première fois, relever la présence de la Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a été disponible et ravie d’avoir participé à l’évènement.
* Le public a répondu à l’appel en nombre et n’a pas émis de remarques particulières quant à la perception d’un droit d’entrée.
* Les championnats 2021 seront organisés dans la partie néerlandophone, s’il y a un candidat.

1. **Administratif** :

3226 joueurs pour 3127 fin juin 2019.

3626 affiliés pour 3396 fin juin 2019 soit une augmentation de près de 7.5% en Province de Liège

Les joueurs mi-saison augmentent de 20 (49 pour 29). La Province est loin devant les autres en ce qui concerne les licences récréatives (274 sur 749 aftt).

L’AFTT dénombre 17059 affiliés cette saison pour 16632 fin juin 2019, soit une augmentation de 423.

La semaine 18 a apporté pas mal de problèmes dans les clubs avec un nombre de forfaits ponctuels important.

Un forfait général est venu s’ajouter aux autres avec l’équipe B de Francorchamps en 1ère provinciale.

Le Championnat de Belgique vétérans se joue en pleine crise du coronavirus, la flexibilité de la FRBTT au niveau des désistements reste d’une rigidité exemplaire avec à la clé le maintien des amendes administratives prévues d’un montant de 25 euros. Le CP tente de trouver une solution au niveau de notre Province auprès d’un médecin.

1. **Open de Belgique** :

* Il n’y a que 133 inscrits à l’heure actuelle ce qui n’est pas rentable.
* Il est déjà acquis que certains pays ne viendront pas à la compétition suite au coronavirus.
* Il n’est pas prévu d’une annulation sauf si le Ministère devait nous l’imposer. Les conséquences de cette annulation auraient un coût important.

1. **AG de l’aile francophone** :

* Suite à l’envoi tardif des convocations, celle-ci est reportée au 31 mars 2019.
* Suite à la démission de B Van Kerm qui était président de la cellule « sports pour tous », son remplacement devra impérativement être fait par un membre effectif, en effet aucun appel extérieur ne peut être fait dans ce cas de figure.
* Cette démission a pour effet également de libérer une place au conseil d’administration et par conséquent, par la suite, une place au conseil d’administration national.

1. **Divers**

* La journée avec la ligue Handi aura lieu le samedi 9 mai. Un PPM sera également organisé à cette occasion.
* Le PPM de ce dimanche 15 mars est annulé faute de participants.
* Un rappel va être fait vers tous les clubs concernant le label. Il est toujours temps de compléter le dossier via l’espace personnel du responsable club.

1. **Analyse des décisions du CN** :

9 propositions de modifications de règlements sportifs étaient soumises au vote des membres du conseil. En voici les résultats et quelques explications :

1. Structure de l’interclubs national avec comme pyramide, 1 superdivision, 1 division 1, 1 division2 et une division 3. Ceci permettra d’avoir une division 1 nationale qui sera véritablement l’antichambre de la superdivision, avec des équipes plus en phase avec le désir de rejoindre la superdivision. Ce point est approuvé.
2. Précision quant à la désignation du JA en interclubs. Le juge-arbitre ne peut participer à aucune rencontre qui se déroule en même temps dans la salle. A défaut si seuls les joueurs sont présents dans la salle, c’est le capitaine de l’équipe visitée qui assurera la fonction ; Ce point est approuvé.
3. Toutes les dames peuvent figurer sur la liste des forces messieurs sans avoir l’obligation d’inscrire des équipes dames en championnat. Ce point est rejeté.
4. Porter le nombre de dames à huit sur la liste des forces messieurs avant de devoir inscrire une équipe. 8 dames supplémentaires pour devoir aligner une seconde équipe. Ce point est refusé.
5. Le principe de noyau en lieu et place d’une liste des forces. Ce point était présenté en avant-projet qui devait être approuvé pour pouvoir développé plus en détail le principe. Il est bien difficile d’en faire un résumé. Ce point est refusé avec comme principal argument qu’il n’est pas assez développé.
6. Joueurs qualifiés pour les championnats de Belgique vétérans. Afin d’éviter un trop grand nombre de participants avec l’inscription automatique des joueurs qui ont participé aux compétitions provinciales qui donnent droit à la participation, attribué des quotas par province. Ce point est approuvé.
7. Suppression de l’article obligeant le paiement d’une redevance pour les tournois. Ce point est approuvé.
8. Suppression de la concurrence pour les tournois dans un rayon de 50 km. Ce point est approuvé.
9. Modification du règlement du critérium national. Ce point est approuvé.

PROCHAINE REUNION LE 21 AVRIL 2020